

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-  
Présents : 48 neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en  
Absents excusés : 17 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren  
Pouvoirs : 12 à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12  
Votants : 60 décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline  
CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET  
MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUUNET  
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 DEC. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 DEC 2024**  
Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE PRESIDENT D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié disposant que l'exécutif de la collectivité territoriale, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique :

- Est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,
  - ✓ De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ;
  - ✓ De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Peut, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Vu** l'article L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est applicable aux établissements publics intercommunaux ;

**Considérant** que cette autorisation donnée à la Présidente permet de ne pas prendre de retard pour la réalisation d'opérations réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et avant le vote du Budget primitif 2025 ;

**Précisant** que cette autorisation ne prendra effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, que les dépenses envisagées, de par leur état d'avancement, ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement juridique et financier 2024 ;

**Rappelant** que le montant budgétisé au budget primitif 2024 pour les dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour :

- Le **budget général** est de 4 393 751.79 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2025 un montant maximum s'élevant à 1 098 437.95 € ;
- Le budget annexe « **collecte des ordures ménagères / déchetteries** » est de 869 342 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2025 un montant maximum s'élevant à 217 335.50 € ;
- Le budget annexe « **pôle sportif du colombier** » est de 1 385 310.05 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2025 un montant maximum s'élevant à 346 327.51 € ;
- Le budget annexe « **aire d'accueil des citoyens français itinérants** » est de 159 723.60 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2025 un montant maximum s'élevant à 39 930.95 € ;
- Le budget annexe « **Maisons territoriales de santé** » est de 415 162.77 € autorisant à engager par anticipation au budget primitif 2025 un montant maximum s'élevant à 103 790.69 € ;

**Considérant** les dépenses d'investissement listées en annexe qui pourraient être engagées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**Vu** l'avis du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée du 5 décembre 2024 ;

**Considérant** que les crédits budgétaires devront être prévus au budget primitif 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**AUTORISE Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et avant le vote du Budget**

Recusé de dépôt en préfecture  
015-200066600-20241218-DELIB2024-292-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

**primitif 2025 de Saint-Flour Communauté listées en annexe aux présentes dans les conditions ci-dessus énoncées ;**

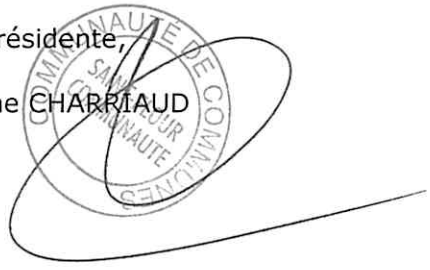
**DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2025 de Saint-Flour Communauté.**

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

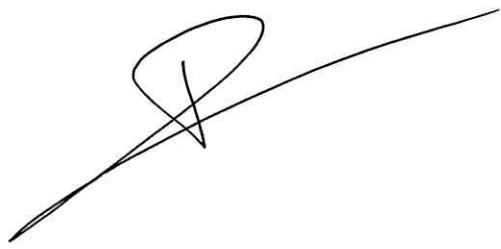
La Présidente,

Céline CHARPIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX



**Dépenses d'investissement à engager, mandater et liquider par anticipation entre le 1er janvier 2025 et le vote du budget primitif 2025**

<b>Budget Général TTC</b>			
Crédits d'investissement 2024 :	4 393 751,79 €	montant Maximum des crédits pouvant être ouvert :	1 098 437,95 €
<b>Opérations</b>	<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant TTC</b>	
Maîtrise d'œuvre relamping halle animation Pierrefort et complexe sportif St Flour	c/2031 opération 74 c/2031 opération 50	9 240 € 10 500 €	
Préau ALSH (MO - CT - CSP - études de sol)	c/2031 opération 51	24 150,00 €	
Arrêt de bus rozier Coren t ferme (VRD - dalle) + conditionnelle (cheminements piétons et trottoirs)	c/2312 opération 94	108 000,00 €	
Sil - suite étude - AMO	c/2031 opération 89	72 000,00 €	
Suppression poste Transfo ZA Voreille	c/2312 opération 89	6 000,00 €	
Logiciel métier portage de repas	c/2051 opération 23	12 000,00 €	
Véhicule (dépense partagée centre aqua / entretien des bâtiments)	c/215731 opération 21	15 000,00 €	
Aides à l'habitat	c/20422 opération 110	50 000,00 €	
Aides économiques	c/20422 opération 19	40 000,00 €	
Rénovation énergétique - centre équestre de Chabridet	c/2313 opération 106	12 660,00 €	
Equipements de sécurité bâtiments communautaires	c/2313 opération 109	5 000,00 €	
Enseignes	C/2188 opération 107	20 000,00 €	
SPR Saint-Urcize	c/202 opération 55	40 000,00 €	
<b>S/TOTAL</b>		<b>404 810,00 €</b>	

<b>Collecte des OM/Déchèteries TTC</b>			
Crédits d'investissement 2024 :	869 342,00 €	montant des crédits pouvant être ouvert	217 335,50 €
Achat bac OM	c/2158 opération 13	21 000,00 €	

<b>Aire d'accueil des citoyens Français itinérants TTC</b>			
Crédits d'investissement 2024 :	159 723,60 €	montant des crédits pouvant être ouvert	39 930,90 €
Aire des gens du voyage	c/2312 opération 101	18 000,00 €	

<b>Maisons territoriales de santé HT</b>			
Crédits d'investissement 2024 :	415 162,77 €	montant des crédits pouvant être ouvert	103 790,69 €
Maîtrise d'œuvre CT CSPA pôle santé Chaudes-Aigues	c/2031 opération 105 (création d'une opération d'équipement)	20 640,00 €	

<b>Centre aqualudique TTC</b>			
Crédits d'investissement 2024 :	1 385 310,05 €	montant des crédits pouvant être ouvert	346 327,51 €
Véhicule partagé centre aqua / ent	c/215731 opération 101	15 000,00 €	

<b>Total tous budgets</b>		<b>479 450,00 €</b>	Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20241218-DELIB2024-292-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024
---------------------------	--	---------------------	--